

**Procès-verbal – CONSEIL D’ADMINISTRATION**  
**10 JUIN 2020, 19 h**  
**Salle A-1064 – Web conférence et télé conférence**  
**10 905, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal QC H1C 1H1**

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉS
M. André Brunelle, président ( <i>par zoom</i> ) Mme Francine Dubé, vice-présidente ( <i>par zoom</i> ) Mme Manon Boily, PDG et secrétaire ( <i>salle A-1064</i> ) Mme Christiane Asselin ( <i>par zoom</i> ) M. Antoine Boucher ( <i>par zoom</i> ) Dr Benoit Dassylva ( <i>par zoom</i> ) M. Maxime Di Patria ( <i>par zoom</i> ) Mme Julie Duchaine ( <i>par zoom</i> ) Mme Lise Héroux ( <i>par zoom</i> ) Mme Marcelle Lajoie ( <i>par zoom</i> ) Mme Caroline Larue ( <i>par zoom</i> ) M. Grégoire Leclair ( <i>par zoom</i> ) Mme Véronique Lussier ( <i>par zoom</i> ) Dr Michael Mansour ( <i>par téléphone</i> ) M. Serge Régnier ( <i>par zoom</i> ) M. Samsith So ( <i>par zoom</i> ) Mme Michèle Tourigny ( <i>par zoom et a quitté la réunion à 20 h</i> )	Aucune	Dre France Proulx, membre observatrice, repr. de la Fondation Pinel ( <i>par zoom</i> ) M. Yann Belzile, DGA ( <i>salle A-1064</i> ) Mme Carole Brabant, membre invitée, repr. Du comité des usagers ( <i>par zoom</i> ) Dre Kim Bédard-Charette, DSP et M. Jean-Sébastien Turcotte, DSI-SM ( <i>par zoom</i> )
		POPULATION
		Un membre du personnel assiste à la séance ( <i>par zoom</i> ) Aucun membre de la population n’assiste à la séance.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 19 h. Mme Line Caron, technicienne en administration, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p><b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b> Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour.</p> <p><b>PROPOSITION CA-2020-024</b> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY APPUYÉE DE MONSIEUR MAXIME DI PATRIA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel tenue ce jour avec les modifications suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Ajouter les points de décision suivants après le point 5 et changer la numérotation pour les suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>6. Points du président :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>6.1. Nominations :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>6.1.1. Président du comité de vérification ;</i></li> <li>▪ <i>6.1.2. Président du comité de révision ;</i></li> </ul> </li> <li>▪ <i>6.2. Lettre du Protecteur du citoyen ;</i></li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• <i>Au point 9.1., modifier en point d'information ;</i></li> <li>• <i>Au point 10.5., lire « Comité des ressources humaines <u>et communication</u> » ;</i></li> <li>• <i>Au point 12, lire « Demande d'octroi d'une attestation de recherche à une nouvelle chercheure associée et renouvellement des attestations de 3 chercheurs associés de l'Institut national de psychiatre légale Philippe-Pinel ».</i></li> </ul> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p><b>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b> Un membre du syndicat assiste à la séance par web conférence et a préalablement envoyé une question écrite à la Direction générale qui a été acheminée au président. La question suivante est lue :</p> <p>1) <i>« Cette semaine, une problématique importante de racisme à l'interne a été mise à notre attention. En tant qu'exécutif syndical nous avons fait plusieurs actions, tant au niveau des ressources humaines qu'auprès de nos membres. La direction a répondu à l'appel, nous assurant que des actions seraient prises et l'incivilité a tout de suite été mise de l'avant. Selon nous, toutefois, le racisme doit être adressé, comme tel, dans tout ce que ça implique et non pas comme faisant seulement partie d'un large concept comme la civilité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>Présentement, nous avons des dizaines de travailleurs de la communauté noire de Pinel qui nous interpellent. Certains nous disent qu'ils rentrent travailler avec une boule au ventre, certains refusent des quarts sur des départements en particulier et tous ont déjà vécu le racisme au travail, d'une manière ou d'une autre. On vous épargne la violence des commentaires qui nous ont été rapportés.</i></p> <p><i>Ainsi, comme administrateurs, comment comptez-vous prendre publiquement acte de cette situation?</i></p> <p><i>a. Dans quel délai peut-on envisager que des mesures concrètes seront prises?</i>  <i>b. À quoi peut-on s'attendre comme intervention? » [SIC]</i></p> <p>En réponse à cette question, le directeur général adjoint exprime que cette situation est prise très au sérieux et informe que l'établissement est présentement en train d'élaborer une démarche de sensibilisation. Il mentionne qu'il est convenu et reconnu par tous que l'Institut n'accepte aucune incivilité de la part du personnel et la présidente-directrice générale fait savoir que cette situation est prise en charge par l'établissement.</p> <p>De son côté, le président du C.A. précise que le conseil d'administration se positionne clairement dans la dénonciation de toute forme de racisme à l'Institut.</p> <p>La réponse est bien reçue et le président adresse des remerciements. On demande d'ajouter ce point dans le tableau des suivis du conseil d'administration.</p>
3.	<p><b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 22 AVRIL 2020</b></p> <p>Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration pour approbation.</p> <p><b>PROPOSITION CA-2020-025</b></p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR CHRISTIANE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel de la séance régulière tenue le 22 avril 2020 tel que rédigé.</i></p> <p><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>Des commentaires sont soumis en lien avec le tableau des suivis annexé au procès-verbal. On demande de refaire le tableau rétrospectivement. Il est convenu de rapporter ce point au comité de gouvernance et d'éthique qui s'était penché dans un premier temps sur ce document.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
4.	<p><b>MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE</b></p> <p>La présidente-directrice générale fait lecture d'un bilan de la COVID-19 rédigé à l'intention des membres du conseil d'administration. Ce bilan résume les points importants de la situation, dont le suivi effectué avec la cellule de crise, le nombre de cas infectés chez le personnel, la gestion de crise changée en gestion de risques, la planification de la reprise des activités, la réception d'un plus grand nombre d'admissions dans les unités d'expertises, un plan régional de corridors de services, le dépistage systématique pour le personnel et les leçons apprises.</p> <p>En conclusion, la présidente-directrice générale informe les membres qu'elle rapportera, lors de la prochaine séance régulière, l'avancement de certains dossiers stratégiques.</p>
5.	<p><b>PRÉSENTATION DU PROJET « PROGRAMMATION ET TRAJECTOIRES »</b></p> <p>Docteure Kim Bédard-Charette, directrice des services professionnels et Monsieur Jean-Sébastien Turcotte, directeur des soins infirmiers et services multidisciplinaires, présentent aux membres le projet « Programmation et Trajectoires ». Deux documents ont été acheminés aux membres et sont présentés, le premier intitulé « Les grands jalons du projet en 2019 » démontrant les activités qui ont lieu au cours des mois avec le rappel des 7 piliers du Dundrum. Le deuxième présente un schéma de trajectoire de soins portant sur l'évaluation et gestion du risque en continu.</p> <p>À tour de rôle, M. Turcotte et Dre Bédard-Charette, passent en revue le projet et donne les explications. Un échange a lieu avec les membres et des questionnements sont soulevés, entre autres, sur le rehaussement de la pratique infirmière, du début des travaux avec l'unité D2, du calendrier d'implantation, de la formation avec le Dundrum, etc. Des réponses sont données pour chacun des questionnements.</p> <p>On remercie les invités pour l'information très complète donnée et qui a permis de mieux comprendre le projet « Programmation et Trajectoires ».</p>
6.	<p><b>POINTS DU PRÉSIDENT</b></p> <p><b>6.1. NOMINATIONS</b></p> <p><b>6.1.1. PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION</b></p> <p>Le président informe les membres que monsieur Maxime Di Patria a accepté de présider le comité de vérification et lui adresse des remerciements.</p> <p><b><i>PROPOSITION CA-2020-026</i></b>  <b><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR, APPUYÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER ET</i></b></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p data-bbox="438 232 1730 297"><i>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, désigne M. Maxime Di Patria président du comité de vérification à compter de ce jour.</i></p> <p data-bbox="1241 337 1730 370"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p data-bbox="338 410 915 443"><b>6.1.2. PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE RÉVISION</b></p> <p data-bbox="338 448 1898 513">Le président informe les membres que Mme Christiane Asselin doit temporairement être relevée de ses fonctions à titre de présidente du comité de révision et que Mme Francine Dubé a accepté d'assurer l'intérim jusqu'à son retour.</p> <p data-bbox="438 553 772 581"><b>PROPOSITION CA-2020-027</b></p> <p data-bbox="438 589 1730 727"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, désigne Mme Francine Dubé, présidente intérimaire du comité de révision à compter de ce jour jusqu'au retour en fonction de Mme Christiane Asselin.</i></p> <p data-bbox="1241 768 1730 800"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p data-bbox="338 841 852 873"><b>6.2. LETTRE DU PROTECTEUR DU CITOYEN</b></p> <p data-bbox="338 878 1898 976">Une fiche synthèse portant sur la démarche d'implantation de la politique de mesures de contrôle en réponse au Protecteur du citoyen a été acheminée aux membres du C.A. Cette fiche relate les éléments de contexte depuis l'enquête effectuée en 2015 par le Protecteur du citoyen de même que par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et le Collège des médecins.</p> <p data-bbox="338 1016 1898 1081">Le 22 juin dernier, le Protecteur du citoyen faisait parvenir une recommandation au président du C.A. afin que l'établissement prenne les mesures requises pour implanter sa politique adoptée en 2019.</p> <p data-bbox="338 1122 1898 1292">En poste depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, la nouvelle présidente-directrice générale a rapidement pris connaissance du dossier suite à la réception de la lettre du Protecteur du citoyen et a communiqué avec le Protecteur du citoyen pour proposer une avenue réaliste pour l'organisation qui est la remise d'un plan d'action détaillé le 29 juin prochain. À la suite de la présentation du plan d'action détaillé au Protecteur du citoyen, le suivi du plan sera fait au comité de vigilance et de la qualité par la Direction à chacune de ses rencontres.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Après délibérations,</p> <p><b>PROPOSITION CA-2020-028</b>  IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SAMSITH SO, APPUYÉ PAR MADAME LISE HÉROUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, confie au comité de vigilance et de la qualité le suivi du plan d'action qui sera déposé au Protecteur du citoyen le 29 juin prochain.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
7.	<p><b>RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE LA CHEF DU DÉPARTEMENT CLINIQUE DE LA PHARMACIE</b>  <b>Affaires découlant de la séance régulière du 4 décembre 2019 :(du point 4.1.) : Chef du Département de pharmacie – renouvellement d'un mandat et comité de sélection</b></p> <p>Le comité de sélection pour le renouvellement de mandat du chef du Département de pharmacie s'est réuni le lundi 17 février 2020 et après délibérations, les membres du comité de sélection ont recommandé à l'unanimité la nomination de Mme Julie Duchaine au titre de chef du Département de pharmacie de l'Institut.</p> <p>Le rapport du comité de sélection a été par la suite acheminé à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal et à l'exécutif du CMDP qui ont émis un avis favorable à la nomination de Mme Duchaine. Les membres ont reçu copies des avis.</p> <p>Après délibérations,</p> <p><b>PROPOSITION CA-2020-029</b>  IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉE PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal (résolution CFPHM-539-9) et du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2020-12), renouvelle le mandat de Madame Julie Duchaine à titre de Chef du Département de pharmacie de l'Institut pour un mandat de quatre (4) ans, cette nomination prenant effet rétroactivement au 9 février 2020, pour se terminer le 9 février 2024.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
8.	<p><b>CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)</b>  <b>8.1. ÉTUDE DE CANDIDATURES DE RÉSIDENTS EN PSYCHIATRIE</b></p> <p>Le comité exécutif du CMDP soumet au conseil d'administration une étude de candidature de résidents en psychiatrie. Le président du CMDP rapporte qu'il y a eu des changements de dates pour certains stages en raison de la pandémie.</p> <p><b>PROPOSITION CA-2020-030</b>  <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du CMDP (Résolution EXE-2020-013), accorde aux médecins ci-dessous mentionnés le statut de résident en psychiatrie au sein du CMDP pour la période indiquée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Docteure Marie-Lène Bédard, résidente 5, qui fera son stage en réadaptation du 6 avril au 30 juin 2020 inclusivement. Elle sera supervisée par le docteur Jean-Luc Dubreucq.</i></li> <li>• <i>Docteure Charlotte Gauthier, résidente 4, qui fera son stage en expertise du 4 mai au 30 juin 2020 inclusivement. Elle sera supervisée par la docteure Chantale Bouchard.</i></li> <li>• <i>Docteure Laurence Jobidon, résidente 5, qui devait terminer son stage le 8 mars 2020 en réadaptation, mais celui-ci est prolongé jusqu'au 30 juin 2020 inclusivement. Elle sera supervisée par la docteure Isabelle Paiement.</i></li> <li>• <i>Docteure Julie Bérubé-Fortin, résidente 4, qui devait terminer son stage le 5 avril 2020 en expertise et en milieu carcéral, mais celui-ci est prolongé jusqu'au 30 juin 2020 inclusivement. Elle sera supervisée par les docteurs Kim Bédard-Charette et France Proulx.</i></li> </ul> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
9.	<p><b>AFFAIRES FINANCIÈRES</b>  <b>9.1. SUIVI DES COÛTS DE LA COVID-19</b></p> <p>Les membres du C.A. ont reçu pour information copie d'une fiche synthèse concernant les coûts additionnels attribuables à la COVID-19 pour la période 1. Le DGA mentionne que l'établissement en est à sa 14<sup>e</sup> semaine de la situation de la COVID-19 qui engage des coûts considérables. Il mentionne toutefois que le MSSS attribuera des sommes pour aider le financement, mais exige une estimation pour l'ensemble de la période 1 de l'année 2020-2021. Selon l'hypothèse, les coûts totaliseraient plus de 9 M\$, mais peuvent varier tout au long de l'année. Il est possible que ce montant soit revu à la baisse avec les périodes 2 et 3 en raison de la fluctuation. La transmission du tableau des coûts de la période 1 au MSSS a été réalisée.</p> <p>Le DGA informe aussi les membres qu'il y aura une période de dépistage effectuée et que tout a été mis en place pour bien justifier les coûts et faire comptabiliser les chiffres avec le MSSS.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p data-bbox="338 233 1035 259"><b>9.2. NOUVELLE TARIFICATION POUR LE STATIONNEMENT</b></p> <p data-bbox="338 269 1900 402">En novembre 2019, une réduction de la tarification des stationnements des établissements du réseau de la santé et des services sociaux était annoncée par la ministre Danielle McCann pour faciliter l'accès aux soins et services. À cet effet, l'établissement doit procéder au changement de tarification d'ici le 20 juin prochain. Les membres du C.A. ont reçu copie de la fiche synthèse détaillant le tarif pour les visiteurs qui devra cependant être modulé selon la durée du stationnement.</p> <p data-bbox="338 448 1900 542">On informe que le comité de vérification s'est penché dans un premier temps sur cette grille et en fait la recommandation. Dans les prochaines étapes, l'évaluation de l'impact financier de cette nouvelle tarification et la transmission au MSSS de l'évaluation de cette nouvelle tarification seront effectuées.</p> <p data-bbox="338 587 579 613">Après délibérations,</p> <p data-bbox="438 659 770 685"><b><i>PROPOSITION CA-2020-031</i></b></p> <p data-bbox="438 695 1732 792"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, adopte la nouvelle grille des tarifs de stationnement.</i></p> <p data-bbox="1241 837 1728 863" style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p data-bbox="338 909 1243 935"><b>9.3. SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUILLET 2020</b></p> <p data-bbox="338 945 1900 1078">En raison de la situation de la COVID-19, le MSSS a dû accorder des délais additionnels pour la production des livrables du rapport financier annuel. Pour cette raison, une séance spéciale du conseil d'administration doit être fixée le 9 juillet 2020. On mentionne que le comité de vérification se réunira le même jour avant la séance spéciale pour analyser les états financiers qui doivent être approuvés par le C.A. On souligne qu'il pourrait y avoir plus d'un sujet à cette séance si c'est nécessaire.</p> <p data-bbox="438 1123 770 1149"><b><i>PROPOSITION CA-2020-032</i></b></p> <p data-bbox="438 1159 1732 1256"><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER, APPUYÉ PAR MADAME JULIE DUCHAINE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, tienne une séance spéciale du conseil d'administration le jeudi 9 juillet 2020 à 16 h.</i></p> <p data-bbox="1241 1302 1728 1328" style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>



#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
10.	<p data-bbox="338 233 1058 261"><b>RAPPORTS ANNUELS 2019-2020 DES DIFFÉRENTS SECTEURS</b></p> <p data-bbox="338 269 1864 402">Le conseil d'administration doit prendre acte des rapports annuels 2019-2020 des différents secteurs. Dans un premier temps, le comité de vigilance et de la qualité ainsi que le comité de gouvernance et d'éthique ont fait l'analyse des rapports énumérés ci-dessous pour lesquels ils ont été mandatés. D'autres rapports seront présentés lors de la prochaine séance, car certains doivent être modifiés ou finalisés. Le président adresse des remerciements pour l'étude effectuée pour tous les rapports.</p> <p data-bbox="338 448 869 475"><b>10.1. COMITÉ D'ÉTHIQUE HOSPITALIÈRE</b></p> <p data-bbox="338 483 1881 545">Le C.A. a reçu copie du rapport annuel 2019-2020 du comité d'éthique hospitalière. Ce document a fait l'objet d'une révision dans un premier temps par le comité de vigilance et de la qualité.</p> <p data-bbox="338 591 968 618"><b>10.2. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE</b></p> <p data-bbox="338 626 1409 654">Le C.A. a reçu copie du rapport annuel 2019-2020 du comité de gouvernance et d'éthique.</p> <p data-bbox="338 699 768 727"><b>10.3. COMITÉ DE VÉRIFICATION</b></p> <p data-bbox="338 735 1236 763">Le C.A. a reçu copie du rapport annuel 2019-2020 du comité de vérification.</p> <p data-bbox="338 808 953 836"><b>10.4. COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ</b></p> <p data-bbox="338 844 1388 872">Le C.A. a reçu copie du rapport annuel 2019-2020 du comité de vigilance et de la qualité.</p> <p data-bbox="338 917 1178 945"><b>10.5. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION</b></p> <p data-bbox="338 953 1864 1015">Le C.A. a reçu copie du rapport annuel 2019-2020 du comité des ressources humaines et communication. Une version modifiée a été transmise avec l'ajout du volet communication.</p> <p data-bbox="338 1060 726 1088"><b>10.6. COMITÉ SCIENTIFIQUE</b></p> <p data-bbox="338 1096 1898 1190">Le CGE a mandaté les deux membres nommés pour les Universités affiliées et organismes du milieu de l'enseignement pour la révision de ce rapport annuel. À la suite des commentaires, il est décidé de reporter ce point à la prochaine séance du conseil d'administration, car il doit être révisé par le CGE avant que le rapport soit reçu par le C.A.</p> <p data-bbox="338 1235 1121 1263"><b>10.7. COMMISSAIRE LOCALE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ</b></p> <p data-bbox="338 1271 1898 1365">Le C.A. a reçu copie du rapport annuel 2019-2020 de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité incluant le comité de révision et le médecin examinateur. Ce document a fait l'objet d'une révision dans un premier temps par le comité de vigilance et de la qualité. Comme chaque année, la commissaire sera invitée à venir présenter son rapport à la séance régulière de septembre.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><b>10.8. CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS</b> Le C.A. a reçu copie du rapport annuel 2019-2020 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens. Le président sera invité lors d'une séance régulière à présenter ce rapport. Ce document a fait l'objet d'une révision dans un premier temps par le comité de vigilance et de la qualité.</p> <p><b>10.9. CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE</b> Le C.A. a reçu copie du rapport annuel 2019-2020 du conseil multidisciplinaire. Ce document a fait l'objet d'une révision dans un premier temps par le comité de vigilance et de la qualité. Le président de ce conseil sera invité lors d'une séance régulière à présenter ce rapport.</p> <p><b>10.10. DÉPARTEMENT DE PHARMACIE</b> Le C.A. a reçu copie du rapport annuel 2019-2020 du Département de pharmacie. Ce document a fait l'objet d'une révision dans un premier temps par le comité de vigilance et de la qualité.</p> <p><b>10.11. DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE</b> Le C.A. a reçu copie du rapport annuel 2019-2020 du Département de psychiatrie. Ce document a fait l'objet d'une révision dans un premier temps par le comité de vigilance et de la qualité.</p> <p><b>10.12. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE</b> Le C.A. a reçu copie du rapport annuel 2019-2020 de la Direction de l'enseignement et de la recherche. La directrice sera invitée à venir présenter ce rapport lors d'une séance régulière.</p> <p><b>10.13. SERVICES EXTERNES</b> Le C.A. a reçu copie du rapport annuel 2019-2020 des services externes. Ce document a fait l'objet d'une révision dans un premier temps par le comité de vigilance et de la qualité.</p> <p><b>PROPOSITION CA-2020-033</b> <i>SUR UNE PROPOSITION DE MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE DE MADAME MARCELLE LAJOIE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité et du comité de gouvernance et d'éthique, prenne acte de tous les rapports annuels suivants déposés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Comité d'éthique hospitalière</i></li> <li>• <i>Comité de gouvernance et d'éthique</i></li> </ul>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Comité de vérification</i></li> <li>• <i>Comité de vigilance et de la qualité</i></li> <li>• <i>Comité des ressources humaines et communication</i></li> <li>• <i>Commissaire local aux plaintes et à la qualité incluant comité de révision et médecin examinateur</i></li> <li>• <i>Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens</i></li> <li>• <i>Conseil multidisciplinaire</i></li> <li>• <i>Département de pharmacie</i></li> <li>• <i>Département de psychiatrie</i></li> <li>• <i>Direction de l'enseignement et de la recherche</i></li> <li>• <i>Services externes</i></li> </ul> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
11.	<p><b>PROGRAMME D'ACCÈS LANGUE ANGLAISE</b></p> <p>Les membres ont reçu copie du document intitulé « Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel ». Ce programme a été élaboré pour que les services et les informations puissent être transmis dans les deux langues aux proches de bénéficiaires. Le comité de vigilance et de la qualité a révisé le document et a demandé d'inscrire au début du document que l'Institut est un « établissement indiqué ». On rappelle aussi les exigences émises par le comité régional pour le programme d'accès à des services en anglais qui dépassent largement la loi actuelle.</p> <p>Ce document sera transmis au MSSS pour s'assurer qu'il correspond aux critères exigés. Par la suite, l'Institut fera connaître les commentaires émis par le MSSS.</p> <p>Après délibérations,</p> <p><b>PROPOSITION CA-2020-034</b>  <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, autorise l'Institut à transmettre le document intitulé « Programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel » au MSSS.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
12.	<p><b>DEMANDE D'OCTROI D'UNE ATTESTATION DE RECHERCHE À UNE NOUVELLE CHERCHEURE ASSOCIÉE ET RENOUELEMENT DES ATTESTATIONS DE 3 CHERCHEURS ASSOCIÉS DE L'INSTITUT NATIONAL DE PSYCHIATRIE LÉGALE PHILIPPE-PINEL</b></p> <p>Une demande d'octroi d'une attestation de recherche à une nouvelle chercheure associée et renouvellement des attestations de 3 chercheurs associés de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel est déposée par la directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire.</p> <p>Les membres ont reçu copies des lettres adressées au président du C.A. accompagnées des curriculum vitae des candidats.</p> <p>Après délibérations,</p> <p><b>PROPOSITION CA-2020-035</b></p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l'article 2.8.1 § 1<sup>o</sup> du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal 4<sup>e</sup> édition (résolution CA-2017-055), autorise :</i></p> <p><i>La demande d'octroi d'une attestation de recherche à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Madame Marie-Hélène Goulet, professeure adjointe à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal, à titre de chercheure associée.</i></li> </ul> <p><i>La demande de renouvellement des attestations de recherche des chercheurs associés suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Madame Laurence Roy, professeure adjointe, École de physiothérapie et d'ergothérapie, Université McGill ;</i></li> <li>• <i>Madame Joanne-Lucine Rouleau, professeure associée, Département de psychologie, Université de Montréal ;</i></li> <li>• <i>Monsieur Jean-François Pelletier, professeur sous octroi agrégé, Département de psychiatrie et d'addictologie, Université de Montréal.</i></li> </ul> <p><i>Les attestations de recherche couvrent une période de trois ans, soit à compter du 10 juin 2020 au 11 juin 2023, étant entendu que les personnes satisfassent aux conditions susmentionnées et que les attestations peuvent être renouvelées, aux mêmes conditions, pourvu que les personnes concernées démontrent qu'elles se sont consacrées à des activités de recherche, au cours de la période précédant le renouvellement, pendant</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>un temps jugé raisonnable. Il est noté qu'il est exigé maintenant que les chercheurs soumettent une preuve de connaissances éthiques de base en recherche dans les deux mois suivants l'octroi de l'attestation de recherche, par le biais de tutoriels éthiques au FRQ ou aux trois conseils fédéraux.</i></p> <p><i>Le conseil d'administration rappelle avec cette résolution aux personnes concernées que l'octroi suppose qu'elles déclareront au comité d'éthique de la recherche toutes leurs activités de recherche, qu'elles relèvent ou non de sa compétence, et signeront un formulaire d'engagement, conformément aux alinéas § 1° et 3° de l'article 2.8.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
13.	<p><b>GARDES EN ÉTABLISSEMENT</b></p> <p>Les membres ont reçu pour information copie du tableau de gardes en établissement du 1<sup>er</sup> avril au 3 janvier 2020. On rappelle que ce tableau est régulièrement déposé au comité de vigilance et de la qualité pour analyse. Il est utilisé à des fins statistiques et provient du Service des archives médicales.</p>
14.	<p><b>POINTS D'INFORMATION</b></p> <p><b>14.1 ACTIVITÉS DE LA FONDATION PINEL</b></p> <p>Docteure France Proulx, membre observatrice, représentante de la Fondation Pinel, informe les membres que les activités de la Fondation ont recommencé pour maintenir les dons et qu'une réunion du conseil d'administration de la Fondation s'est tenue le 20 mai dernier et qu'une autre est prévue le 17 juin. La dette accumulée par la Fondation Pinel reste toujours un point important.</p> <p>Elle fait savoir que l'arrivée du pair aidant est reportée, car la personne pressentie pour le poste s'est retirée. Il faudra recommencer le recrutement pour trouver un remplaçant et dès retour à la situation normale, entreprendre la formation. À ce sujet, il est demandé d'informer le donateur « Bell pour la cause » qui a remis un don de 25 000 \$ pour le recrutement de ce pair aidant et pour ne pas perdre cette opportunité. Dre Proulx en prend note et informera les membres du conseil d'administration de la Fondation afin qu'un courriel soit transmis.</p> <p>Aussi, elle informe les membres que la course Scotia se tiendra en virtuel et que seulement trois coureuses y participeront. On précise que l'objectif de 50 000 \$ n'a pas été atteint. Concernant l'activité du golf, elle précise qu'aucuns frais n'ont été engagés pour cette activité qui a dû être annulée.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><b>14.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ</b></p> <p>Le comité de vigilance et de la qualité s’est réuni le 20 mai dernier et les sujets suivants ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du gestionnaire de risques pour lequel les dernières rencontres ont dû être reportées en raison de la situation ;</li> <li>• Mesures de contrôle présentées par le DSI-SM ;</li> <li>• Engagement du suivi des recommandations des mesures correctives ;</li> <li>• Impact de la COVID-19 sur la qualité des soins et services : un document détaillé a été déposé ;</li> <li>• Programme de langue anglaise pour approbation du C.A. ;</li> <li>• Rapports annuels de certains secteurs qui ont permis de mieux comprendre les activités qui se déroulent dans chacun des services et/ou départements ;</li> </ul> <p><b>14.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D’ÉTHIQUE</b></p> <p>Le comité de gouvernance et d’éthique s’est réuni le 20 mai dernier. Ce point sera traité à la prochaine séance régulière en raison de l’absence de la présidente du comité de gouvernance et d’éthique.</p> <p><b>14.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VÉRIFICATION</b></p> <p>Le comité de vérification s’est réuni le 8 juin et les dossiers suivants ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi en point statutaire pour le compte à recevoir concernant la dette de la Fondation Pinel ;</li> <li>• Suivi des coûts de la COVID-19 ;</li> <li>• Nouvelle grille de tarification du stationnement ;</li> <li>• Plan d’action ;</li> <li>• Rapport des auditeurs externes pour lequel une demande avait été adressée afin de voir apparaître en premier les dossiers importants et cette demande a été respectée ;</li> <li>• Liste des contrats de plus de 25 000 \$ : une modification pour regrouper les éléments par groupe similaire a été demandée dans l’outil de dépôt ;</li> <li>• Invitation à lancer au gestionnaire des TI.</li> </ul> <p><b>14.5 COMPTE RENDU DES RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION</b></p> <p>Le comité des ressources humaines et communication s’est réuni le 25 mai dernier et les points suivants ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Information pour connaître les délais entre l’embauche et le départ d’employés a été présentée pour permettre d’avoir une vision plus précise ;</li> <li>• Indicateur pour l’assurance-salaire stable ;</li> <li>• TSO stable depuis 3 ans, mais en raison de la situation actuelle, il est trop tôt pour promettre qu’il n’y aura aucun TSO cet été ;</li> </ul>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche envisagée pour un dépistage ;</li> <li>• Contact régulier avec le syndicat ;</li> <li>• Informations quotidiennes transmises au personnel sur la situation de la COVID-19.</li> </ul>
15.	<p><b>PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C. A.</b></p> <p>Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C. A.</p>
16.	<p><b>PROCHAINE RÉUNION</b></p> <p>Il y aura une séance spéciale du conseil d'administration le 9 juillet 2020 pour le budget et la prochaine séance régulière du conseil d'administration est fixée au mercredi 9 septembre 2020 à 19 h à la salle AR-90.</p>
17.	<p><b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b></p> <p><b><i>PROPOSITION CA-2020-036</i></b>  <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 20 h 55.</i></p>

*(Original dûment autorisé)*

---

André Brunelle  
Président du conseil d'administration

PV-CA 2020-06-10  
Approuvé le 9 septembre 2020

*(Original dûment autorisé)*

---

Manon Boily  
Présidente-directrice générale et secrétaire